

ANNEXE

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLU DE GENAS

I. La publicité sur la délibération initiale :

A. Les modalités de concertation prévues dans la délibération initiale

La délibération n° 2014.06.06 de prescription de la révision du PLU en date du 29 septembre 2014 a arrêté les modalités de la concertation suivantes :

- organisation de trois réunions publiques d'information et de débat ;
- mise en place de panneaux d'exposition en Mairie et au Centre Technique Municipal ;
- l'ouverture d'un registre à la disposition du public au Centre Technique Municipal aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Mise à disposition d'un dossier au service urbanisme permettant au public de s'informer sur l'avancement du projet de révision ;
- Mise à disposition sur le site internet de la Commune d'informations relatives à l'état d'avancement de la procédure de révision ;
- Des encarts dans les bulletins municipaux informant également des étapes importantes de la procédure.

La délibération n° 2016.03.07 du 27 juin 2016 a par ailleurs fixé les modalités de collaboration avec la Communauté de communes de l'Est Lyonnais.

B. Annonces dans les journaux locaux

Mention de ces deux délibérations a été faite dans deux journaux d'annonces légales à diffusion départementale, respectivement dans le journal L'Essor le 17 octobre 2014 et dans le Tout Lyon le 6 août 2016.

C. Autres supports d'annonce

La délibération n° 2014.06.06 du 29 septembre 2014 a été affichée en Mairie du 6 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus.

La délibération n° 2016.03.07 du 27 juin 2016 a été affichée en Mairie du 5 juillet 2016 au 5 novembre 2016 inclus.

Elles ont toutes les deux été publiés au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ces deux délibérations ont été transmises en Préfecture du Rhône respectivement le 8 octobre 2014 et le 5 juillet 2016 et notifiées aux personnes publiques associées et consultées.

II. La concertation organisée sur le diagnostic et l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

A. Les groupes de travail

De nombreuses réunions de travail réunissant des élus, les agents concernés ainsi que les cabinets d'études ont été organisées.

Ces ateliers avaient pour objet d'organiser et réfléchir sur le projet d'aménagement et de développement durables autour de cinq grands axes :

- le territoire ;
- le social ;
- l'économie ;
- l'environnement ;
- les déplacements ;

Ces ateliers ont permis d'élaborer un pré projet de PADD, lequel a été présenté en réunion publique le 11 décembre 2014.

B. La réunion publique

1. Les modalités d'annonce

La réunion publique a été annoncée sur le site internet de la Commune de Genas avec indication des lieux, de la date et de l'horaire de cette dernière.

La réunion publique a également fait l'objet d'une annonce dans le bulletin municipal GenasMag n° 29 d'octobre 2014, en page 16.

2. Le déroulement

La réunion publique du 11 décembre 2014 s'est déroulée à partir de 19h en Salle des Mariages de la Mairie. Environ 70 personnes étaient présentes.

La réunion a débuté par le rappel du contexte dans lequel intervient la révision du PLU et plus précisément du PADD.

La définition et l'utilité d'un tel document ont également été rappelées.

Les priorités pour Genas et les grands enjeux et grandes orientations ayant sous tendu la réalisation de ce document ont été précisées.

S'en est suivi un débat avec le public.

10 points ont fait principalement l'objet de question :

- les secteurs d'extension de la ville,
- l'implantation des exploitations agricoles dans le périmètre PENAP,
- La déviation en direction de l'aéroport St Exupéry,
- Les nuisances sonores liées à l'aéroport St Exupéry,
- Le projet de centrale de méthanisation sur le territoire genassien,
- Le développement des commerces de proximité, en rapport avec les centres commerciaux des communes voisines,
- La connexion Internet Haut Débit de la ville,
- Le devenir du projet en centre-ville sur l'îlot Danton République,
- La desserte en transports en commun à destination du centre de l'agglomération notamment,
- L'intégration de Genas dans la Métropole,

Des réponses précises et circonstanciées ont été apportées à ces différents points.

C. Les autres démarches de concertation sur le PADD

Des panneaux d'affichage ont exposé les orientations du PADD pendant toute la durée de la concertation. Les débats de la réunion publique ont été repris dans la presse quotidienne locale à travers un article dans Le Progrès en date du 13 décembre 2014.

Les orientations générales du PADD, déclinées en objectifs puis en action, ont été présentées dans le bulletin municipal GenasMag n° 34 de mars 2016, en page 10.

III. La concertation sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le zonage et le règlement

A. Les groupes de travail

De nombreux groupes de travail réunissant des élus, les agents territoriaux ainsi que les cabinets d'études ont été organisés, en présence également de l'EPORA qui a assisté la Commune pour l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ce partenariat avec l'EPORA pour la réalisation des OAP à intégrer au PLU a été présenté au bulletin municipal GenasMag n° 37 de janvier 2017, en page 10.

Il a ainsi été arrêté douze OAP, dont celle nécessaire à la réalisation de la zone industrielle EVER EST Parc, en entrée de ville, formalisée postérieurement aux réunions de concertation des 20 et 22 septembre 2017.

Ces ateliers avaient également pour objet de mettre en cohérence le zonage ainsi que le règlement du PLU et ont abouti aux projets d'OAP, de règlement et de zonage présentés lors des réunions publiques des 20 et 22 septembre 2017.

Le résultat de ce travail collectif a fait l'objet d'une double page de présentation dans le bulletin municipal GenasMag n° 38 de juillet 2017, en page 8 et 9.

B. Les réunions publiques

1. Les modalités d'annonce

Les réunions publiques des 20 et 22 septembre 2017 ont été annoncées sur le site internet de la Commune de Genas avec indication du lieu, de la date et de l'horaire de ces réunions.

Ces réunions publiques ont également fait l'objet d'une annonce dans le bulletin municipal GenasMag n° 38 de juillet 2017, en page 4.

2. Le déroulement

2.1. La première réunion publique du 20 septembre 2017 s'est déroulée à partir de 19h dans la salle des Mariages de la Mairie de Genas.

Une centaine de personnes environ étaient présentes.

La réunion a débuté par le rappel par Madame MARMORAT de la démarche du PLU, les objectifs recherchés par sa révision, les modalités d'organisation de la concertation, ainsi qu'un rappel des grandes orientations du PADD.

Une présentation des règlements graphique et écrit a ensuite été effectuée par Monsieur AYMARD, du bureau d'étude ECOSTRATEGIE, suivie de la présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation relatives aux secteurs du centre-ville et d'Azieu.

Les tenants et aboutissants de chacune de ces orientations ont été explicités par Monsieur AYMARD.

Le débat s'est alors engagé et a principalement porté sur des demandes de précisions relatives aux diverses OAP présentées.

L'ensemble de ces problématiques a fait l'objet de réponses précises et circonstanciées.

2.2. La seconde réunion publique du 22 septembre 2017 s'est déroulée à partir de 18h30 dans la salle des Mariages de la Mairie de Genas.

Une centaine de personnes environ étaient présentes.

Le déroulement de cette seconde réunion publique a été identique à celui de la première, à ceci près qu'ont cette fois-ci été présentées les Orientations d'Aménagement et de Programmation relatives aux secteurs du centre-ville et de Vurey.

Les tenants et aboutissants de chacune de ces orientations ont également été explicités par Monsieur AYMARD.

Le débat s'est alors engagé et a principalement porté sur des demandes de précisions relatives aux diverses OAP présentées.

Le problème de la circulation automobile et de stationnement du quartier de Vurey a également été débattu. L'ensemble de ces problématiques a fait l'objet de réponses précises et circonstanciées.

2.3. Les débats des réunions publiques ont été repris dans la presse quotidienne locale à travers des articles dans :

- Le Progrès en date du 22 septembre 2017 ;
- Le Progrès en date du 25 septembre 2017.

IV. Autres démarches de concertation sur le PLU

A. L'implication des personnes publiques associées

En sus de ces réunions publiques, ont été organisées deux réunions à l'attention des personnes publiques associées.

De nombreuses invitations ont été envoyées aux différentes personnes morales susceptibles d'être impactées par le PLU.

La première réunion a eu lieu le 17 février 2015 à 14h en Mairie de Genas, afin de présenter le projet de diagnostic du territoire communal et la version provisoire du PADD du PLU en cours de révision.

La seconde réunion a eu lieu le 20 juillet 2017 à 14h en Mairie de Genas, afin de présenter les différents projets de documents composant le PLU : rapport de présentation (partie diagnostic), PADD, OAP et règlements graphiques et écrits.

Lors de chacune de ces réunions, environ 10 représentants étaient présents et ont pu librement faire part de leurs observations sur les projets de documents composant le PLU, tels qu'ils leurs ont été transmis.

B. Les autres moyens de concertation

Des panneaux d'exposition, pour l'information du public, ont été apposés en Mairie et au Centre technique municipal.

Comme évoqué ci-avant, des encarts dans les bulletins municipaux ont également informé le public des étapes importantes de la procédure.

Un dossier a été mis à disposition du public au service urbanisme permettant de prendre connaissance et s'informer sur l'avancement du projet de révision.

Des informations ont également été mentionnées sur le site internet de la Commune pour informer le public de l'avancement de la procédure.

V. Remarques formulées dans les registres et les courriers reçus en Mairie

Deux registres d'observations ont été mis à disposition du public, l'un en Mairie, l'autre au Centre Technique Municipal.

Ces registres sont restés ouverts toute la durée de l'élaboration du projet de PLU et ont été clos le 6 octobre 2017 au soir afin de pouvoir analyser ces observations écrites avant de tirer le bilan de la concertation.

Ainsi, 15 observations ont été formulées dans ces deux registres.

En parallèle, et pendant toute la durée de la concertation, soit jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, la Commune a été destinataire de très nombreux courriers par voie postale ou par mail.

Il est précisé qu'afin de favoriser une concertation la plus large possible et ne pas pénaliser les Genassiens qui ont écrit à la Commune dans le cadre de la concertation issue de la délibération du 9 octobre 2008 (date de la première prescription de la révision du PLU, abrogée par la délibération du 29 septembre 2014), il a été décidé de tenir compte pour le bilan de la concertation des courriers reçus du public entre le mois d'octobre 2008 et le mois de septembre 2014.

81 observations ont été portées à l'attention de la Commune par ces courriers (papiers ou électroniques), dont certaines étaient cosignées.

Il ressort de l'analyse de ces 96 observations mentionnées aux registres ou reçues par courriers papiers ou électronique que :

- 44 concernent des demandes de classement de parcelles en zone constructible ;
- 3 concernent des demandes de déplacement de la limite de la zone constructible sur une zone naturelle ou agricole ;
- 4 concernent des demandes de déplacement de la limite de la zone constructible sur une zone à urbaniser ;
- 2 concernent des demandes de passage d'une zone urbaine à une autre ;
- 4 concernent la préservation du patrimoine et des espaces verts ou agricoles ;
- 15 sollicitent une modification du règlement écrit sans changement de zonage ;
- 8 concernent des demandes de suppression ou de modification d'emplacements réservés ou d'Espaces Boisés Classés ;

- 5 concernent des remarques sur les orientations d'aménagement et de programmation ;
- 11 concernent des demandes diverses (comme par exemple les questions diverses posées par le groupe d'opposition « Unis pour Genas »).

VI. Conclusion

L'ensemble des observations orales et écrites recueillies dans le cadre de cette concertation ont été analysées de manière attentive par la Commune.

Si certaines d'entre elles ont été prises en compte pour modifier à la marge le dossier de projet de PLU (en particulier s'agissant de certaines demandes de modification de zonage), il apparaît que ces observations n'ont pas remis en cause les orientations et objectifs fixés initialement pour la révision du PLU de Genas.